

Les précautions à prendre lors de la visite d'un bien immobilier avec un professionnel d'immobilier

Lors de la **visite d'un bien immobilier avec un professionnel** de l'immobilier, les mesures de précaution suivantes doivent être respectées. Ceci est conforme au "Protocole sectoriel pour les visites de biens dans le secteur immobilier", qui vise à garantir la sécurité à la lumière de la lutte contre le virus COVID-19.

- ✓ Pendant la visite, la **distance sociale** doit être respectée à tout moment.
- ✓ **Aucune main** ne doit être **serrée**.
- ✓ **Limitez la durée de la visite** et contactez éventuellement l'agent immobilier (par téléphone) après la visite pour plus d'informations.
- ✓ **Ne visitez jamais** un immeuble **sans rendez-vous**.
- ✓ Si possible, apportez votre propre masque et respectez l'**obligation de porter un masque**.
- ✓ Veillez à avoir une **bonne hygiène des mains** au début de la visite. L'agent immobilier prévoira le matériel nécessaire à cette fin.
- ✓ **Respectez le créneau horaire proposé** par l'agent immobilier. **N'arrivez pas en retard** et ne rendez pas la visite inutilement plus longue que nécessaire pour avoir une bonne idée des lieux.
- ✓ Respectez vos engagements vis-à-vis de l'agent immobilier quant au nombre de personnes présentes.
- ✓ Pendant une visite, **maximum 3 personnes adultes** peuvent être présentes, outre l'agent immobilier et les occupants. Ne touchez pas aux portes ou aux objets pendant les visites. **L'agent immobilier ouvrira toutes les portes, fenêtres et/ou armoires**.
- ✓ **Restez à la maison si vous** - ou un de vos contacts rapprochés - **présentez des symptômes de maladie** ou si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- ✓ **Vous avez eu un contact à risque**, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou **avez été testé positif ? Signalez-le** sans délai au coordinateur «coronavirus» de l'agence immobilière, dont les coordonnées se trouvent ici :

Hugues POPPINGHUYS : 0495/38.23.64 ou info@popsimmo.be

- ✓ Suivez toujours les **instructions de l'agent immobilier**.
- ✓ **Avant la visite**, l'agent immobilier passera à nouveau en revue les règles avec vous sur place, afin que vous compreniez bien les précautions et les règles de sécurité qui assureront la sécurité de la visite.
- ✓ Vous souhaitez relire calmement les présentes mesures et d'autres mesures ? Consultez la **vidéo d'information pratique** mise à disposition par l'IPI <https://www.youtube.com/watch?v=x2aeL7vz0>